

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 112 - PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES SCOLAIRES

Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :

Lors de la séance du 12 juillet 2017, le Conseil municipal a décidé de fixer la participation communale pour l'achat de livres et de fournitures scolaires à hauteur de 40 € par élève et par an, étant précisé que ce forfait s'applique aux écoles publiques et privées sous contrat d'association.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer ce montant à 50 € par élève et par an (selon l'effectif de la rentrée précédente)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL), décide de fixer ce montant à 50 € par élève et par an (selon effectif de la rentrée précédente), à partir du 1^{er} juin 2024.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le